LA RÉSURRECTION DU COLLIER,

Par M. Lameth et Compagnie.

Qu'a-t-elle donc fait cette reine infortunée, pour armer contr'elle la haine insatiable. Si la beauté de sa place, les erreurs de l'âge, l'exemple d'une cour qui appelloit toutes les dissipations ne lui ont pas laissé joindre l'économie à d'excellentes qualités, est-ce un crime que des François veulent éterniser ? Est-ce à ceux qu'elle a couverts de ses bienfaits à retourner sans cesse le poignard dans sa blessure ? Eh quoi ! toujours des menaces ! toujours des invectives ! toujours un glaive suspendu sur sa tête ! plus d'égards pour la compagne d'un roi qu'on dit aimer, pour la mère d'un fils dont on se vante de conserver l'héritage ! des plu-

mes stipendiées tous les jours envoient l'insulte sous les fenêtres de son palais. On s'efforce d'éloigner le respect dû à sa personne, et sur-tout le retour de l'amour des François, genre de persécution auquel elle est bien plus sensible.

O ! vous dont les sentimens fermentent à à la vue de l'or, ne voyez dans cet écrit que des regrets commandés; qu'importe votre suffrage, à quiconque vous connoît ?

Vous au contraire qui sentez par votre expérience, que les ames ne s'irritent que par l'indignation, ou ne s'émeuvent que par un sentiment plus doux, sans être moins pressant; je viens épancher les malheureux secrets qui m'agitent, et vous révéler la juste douleur concentrée dans mon ame.

On avoit dressé contre la reine un système de calomnie, sous lequel elle devoit succomber, parce que les rois, si puissans par l'autorité, sont de tous les êtres les plus foibles pour se défendre. Déjà l'on se préparoit à la rendre comptable de tout ce que Léopold feroit de contraire aux projets de nos tyrans; mais la manière sévère dont l'empereur a écarté un ex-ministre errant a déconcerté les spéculateurs qui espéroient tirer un si grand parti de cet évènement. Il n'auroit eu dans ces suites rien



de funeste que la manière dont on l'auroit empoisonné.

Obligés de renoncer à cette source féconde d'inventions calomnieuses, ils n'ont pu y suppléer qu'en ressuscitant la ténébreuse affaire du collier ; et comme il ne s'agit pas de répandre de vaines terreurs, je prends ici l'attitude d'un historien parfaitement instruit ; je nomme les personnages ; et je les somme de démentir l'étrange anecdote que je confie à mes concitoyens.

Il y a huit jours que MM. de Lameth, Barnave, d'Aiguillon et Menoud, dînèrent chez un restaurateur borgne ; ils y invitèrent le sieur Bassanges, sans lui faire même soupçonner le piège dans lequel on l'attiroit. Pendant la moitié du repas on cause de choses fort indifférentes, et l'on ne dit pas même du mal de la cour. Diverses sortes de vins commencent à échauffer les têtes, d'anciens souvenirs portent à une feinte commisération. On plaint un négociant honnête d'avoir été si cruellement victime d'une intrigue de cour. On lui insinue qu'enfin le jour de la justice est arrivé, et que sa balance ne trébuche plus en faveur des rois.

Bassanges ne voyoit que comme dans un nuage confus, briller quelques lueurs d'espéran-

ces, et prêtoit nne oreille assez indifférente aux perfides conseils que tâchoient de réveiller son courage abbattu. Alors les conjurés lui tracent sa marche, et l'exhortant à présenter requête aux jacobins, pour disposer l'assemblée nationale à acquitter la nation envers lui. On demande d'abord comment la nation peut se mêler d'une affaire patticulière ? Le voici. L'abbaye de St. VVast, ci-devant au cardinal de Rohan, faisant partie aujourd'hui des biens nationaux, ne peut plus être assujettie à l'hypothèque provisoire assignée par ordre du roi, au sieur Bassanges. Sa créance étoit sacrée et devenoit des engagomens du roi; engagement, qui comme tous les autres, doit être mis sous la sauve garde de la nation.

Brassanges ne fut pas long-temps dupe de ce zèle artificieux, il se refuse à des démarches pénibles, et donne pour raison que cette affaire ne les regardoit plus, et que dès long-temps Bohemer avoit manqué.

Un calme profond résista à l'astuce de Barnave, à la déraison de Charles Lameth, aux fougueux conseils de Menou et à la triste et grosse gaieté de d'Aiguillon. Tous appellèrent le vin de tokay au secours de leur éloquence; il fit son effet, et dans ce moment où la rai-

son s'altère, Bassanges consentit à la requête. Alors les convives officieux se pressent d'offrir leur ministère, on dresse toutes les instructions, et comme les scrupules renaissent de temps en temps, on le décida, sous sa parole, à prêter du moins son nom.

On n'en étoit encore qu'à la moitié de cette manœuvre coupable, il falloit le prétexte de publier un mémoire, déjà on avoit présenté un rédacteur ; et un sieur Tavernier l'a signé.

Bassanges délivré de tout obstacle, trop avancé pour reculer, redoutant tout de ceux qu'il venoit d'apprendre à mépriser ; apposa son nom au mémoire, et vendredi 11 de Février, dans un conciliabule secret, nos quatre conspirateurs jacobites en entendirent la lecture. M. de Menou l'emporta pour y introduire des phrases additionnelles contre la reine. On le défie de démentir même ce dernier trait, car aujourd'hui 14 février il a encore le mémoire dans ses mains.

Il n'y a point de réflexions que le seul récit de cette avanture n'affoiblisse, aussi n'ajouterons nous pas un mot sur l'anecdote

elle même; mais nous nous écrierons avec Voltaire:

Ciel ! A quels plats tyrans a tu livré le monde.

Voilà donc les mains pures qui travaillent à l'édifice de la constitution ! Voilà les régénérateurs de la France ! Voilà les oracles de nos lois ? Lameth, par son ingratitude, d'Aiguillon par ses perfidies, Menou par des bassesses, ont dès loug-temps fixé notre opinion ; mais vous, Barnave, il faut donc absolument vous mépriser aussi, abhorrer vos talens et arrêter la renommée dans sa course.

Que doivent penser les nations voisines quand de pareils tableaux vont souiller leurs regards ? On finiroit par détester jusqu'à la liberté, si elle fournissoit le prétexte à ces écarts scandaleux, à ces infâmes complots.

On est étonné de cet amas impur de libelles qui poursuivent les passants, et promenent notre honte en Europe ; eh ! comment en arrêter le cours ? si les crimes qu'on médite et qu'on commet sont encore au dessus de ceux qu'ils inventent ? on invoque la société pour qu'elle rejette de son sein les amis du peuple, ses orateurs, les révolutionnaires ; pourquoi atten-

teroit-on plutôt à leur liberté qu'à celle d'autres scélérats qui mettent en pratique ce que ceux - ci conseillent. Le jour que vous avez décrété l'inviolabilité, vous avez senti tout le besoin que vous auriez de la passibilité des lois et de l'indulgence du peuple ; mais elle aura un terme cette inviolabilité, et les vengeances n'en auront pas. Il viendra un jour où le ciel lui-même sanctionnera les loix contre la perfidie, et remplira la terre d'un exemple effrayant.

De l'Imprimerie de Chaudriet, rue de Chartres.